
Adresse de la société populaire de Montagne-sur-Aisne à la Convention nationale, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Montagne-sur-Aisne à la Convention nationale, lors de la séance du 14 vendémiaire an III (5 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 303;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_17052_t1_0303_0000_7

Fichier pdf généré le 07/10/2019

cours et les consolations de la patrie, en présentant contre nos coeurs ces êtres que leurs cheveux blanchis sous les ans et les travaux rendent si respectables et que leurs malheurs rendent si intéressants.

Nous sommes persuadés que les autres districts de la République animés des mêmes principes mettront la même activité que nous dans la formation du livre de la bienfaisance nationale et que dans peu vous pourrez rendre le décret tant désiré qui déterminera l'époque du paiement du premier semestre aux citoyens qui auront obtenu l'inscription.

CAILLE, *président*, DELERUE, *agent national*, COSSART, DUFRESNE, LEDUECQ, DELALLEAU fils.

11

Les administrateurs du district de Nantes [Loire-Inférieure] annoncent que des biens d'émigrés, estimés 180 mille 83 L 11 s., ont été vendus 540 mille 50 L, et que le montant des ventes s'élève à un million 716 mille 450 L.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances (15).

12

La société populaire de Montagne-sur-Aisne [ci-devant Sainte-Menehould, Marne] témoigne toute son indignation de la tyrannie exercée sur le représentant du peuple Drouet, son compatriote, et invite la Convention à prendre des mesures pour arracher à la férocité et à la lâcheté l'homme rare que la trahison a livré.

Mention honorable, et insertion au bulletin (16).

[*La société populaire de Montagne-sur-Aisne à la Convention nationale, du 2^{ème} jour s. c. an II.*](17)

Citoyens représentants,

A la vive impression que nous a faite la lecture de la lettre de vos collègues, insérée au Bulletin du 24 fructidor, s'est mêlée une soudaine horreur qu'a fait naître l'atrocité raffinée de l'odieux royalisme, exercée sur la personne d'un représentant du Peuple français, sur Drouet, notre compatriote, notre ami, notre frère, durant sa captivité à Bruxelles.

Dans un premier mouvement, il a été proposé de nommer deux membres de notre société, pour aller vous faire entendre les accens

de la douleur, le cri de l'indignation de tous les sans-culottes qui la composent : ils eussent été chargés de vous demander à mettre en oeuvre les moyens les plus propres pour tirer d'esclavage cette victime des brigands couronnés.

Mais l'existence de votre décret qui assigne une place à jamais mémorable aux vils et hideux instrumens du despotisme, est pour nous, pour la France entière, l'assurance des mesures que vous prendrez dans votre sagesse, pour arracher à la férocité et à la lâcheté l'homme rare que la trahison leur a livré.

On dit qu'Achille était vaillant et féroce. Mais est-ce donc un Achille, ce François, vaincu à Fleurus et que la baïonnette républicaine n'a pu depuis atteindre ? Est-ce donc un Achille, ce Georges, incendiaire à Toulon, qui n'a pas attendu l'arrivée de nos légions pour prendre le large ?... Est-ce donc un Achille, ce Guillaume, désolateur il y a deux ans de notre territoire et qui trafiqua de sa fuite avec l'infâme Dumouriez ?...

Non, Législateurs, ce sont des monstres que leur cruauté a érigés en dominateurs, que la frayeur a monarchisés ; mais sur lesquels la massue d'un peuple digne de la liberté, frappe avec la véhémence de l'aiglon qui dirige les noirs orages et balaie la vile poussière.

Citoyens représentans, hâtez l'anéantissement de ces cannibales : soyez pour eux la tête de Méduse, comme vous êtes pour nous le palladium de la République.

Salut et fraternité.

FRACY, *président*, CHOUET, GAMBET, *secrétaires*.

13

La société populaire de La Rajasse et Laubepin, département du Rhône, félicite la Convention sur ses travaux.

Insertion au bulletin (18).

[*La société populaire des communes de la Rajasse et Laubepin, district de la Campagne, à la Convention nationale, de Larajasse, le 19 fructidor an II*](19)

Citoyens législateurs,

Pour la première fois la société populaire de Larajasse et Laubepin adresse à la Convention nationale des félicitations et des voeux. Jusqu'au jour à jamais mémorable où le génie tutélaire de la République où la Convention nationale a déployé le courage et la vertu, appanage éternel des seuls vrais Représentans du peuple français. La société populaire de Larajasse et Laubepin composée en totalité de cultivateurs avoit gardé un morne silence ; elle

(15) P.-V., XLVI, 280. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

(16) P.-V., XLVI, 280. *Bull.*, 24 vend. (suppl.).

(17) C 322, pl. 1351, p. 15.

(18) P.-V., XLVI, 280. *Bull.*, 15 vend. ; *Ann. Patr.*, n° 644.

(19) C 322, pl. 1351, p. 16.